



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 octobre 2025

24 octobre 2025  
Date d'affichage :  
24 octobre 2025

le 29 octobre à dix-neuf heures,  
les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**En exercice : 15**  
**Présents : 10**  
**Votants : 12**

**Etaient présents :**  
*Karine KAUFFMANN, maire, Angéline MOYET, Apolline SCHRECK, Bernard JUERY, Carla FICUCIELLO, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Philippe MARTINET, Patrick FOURNIER, Laurence LELARGE, conseillers municipaux.*

**Etaient absents :**  
*Eric LAURENT (Pouvoir donné à Bernard JUERY)  
Cécile BITOUN (Pouvoir donné à Patrick FOURNIER)  
Eric CHANTOT, Sylvain IGUNA, Geneviève PINÇON*

**Secrétaire de Séance :** Apolline SCHRECK

Délibération N° 2025 - 35

### IX - REMISE GRACIEUSE PARTIELLE DES DROITS DE VOIRIE POUR LA VENTE AMBULANTE DE TOUTE MARCHANDISE

Exposé Mme KAUFFMANN :

Dans une volonté de dynamisation de centre village, la commune essaye de mettre en place un « petit marché » le vendredi en fin de journée. Celui-ci peine à trouver son public.

La délibération du 17 décembre 2020 fixant les droits de voirie pour occupation du domaine public fixe à 2€ par jour et par mètre linéaire le tarif pour la vente ambulante de toute marchandise.

Or les commerçants volontaires pour tenter de faire vivre et se développer ce petit marché du vendredi soir nous indiquent rentrer à peine dans leurs frais et ne pas être en capacité à honorer ces droits de voirie.

Afin d'inciter les commerçants à patienter le temps de fidéliser une clientèle, il est proposé d'appliquer une remise temporaire sur le tarif en vigueur.

**Délibération :**

**Le Conseil municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 fixant les droits de voirie pour occupation du domaine public sur la commune,**

**Vu la commission des finances du 29/10/2025,**

**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye - Canton de Conflans-Sainte-Hippolyte •  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Application agréée E.legalite.com  
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 30/10/2025

99\_DE-078-217803840-20251029-2025\_35-DE



Considérant les difficultés rencontrées par la commune pour développer ce marché,

Entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à la majorité (Contre C. BITOUN, P. FOURNIER et L. LELARGE)

- APPROUVE la remise gracieuse partielle des droits de voirie pour occupation du domaine public pour la vente ambulante de toute marchandise à hauteur de 50% pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 1<sup>er</sup> avril 2026,

- DIT que cette opération se traduira comptablement par l'émission de titres

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 30/10/2025



Le Maire,  
Karine KAUFFMANN

Rendu exécutoire par :  
Dépôt en Sous-Préfecture le 30/10/2025  
Et par publication le 30/10/2025

## Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00  
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 30/10/2025

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-078-217803840-20251029-2025\_35-DE